



## **REGLEMENT POUR LE SOUTIEN PAR LE JFA POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP OU D'UNE ACTIVITÉ D'AU MOINS 3 JOURS**

1. Le camp ou l'activité doit avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou doit être organisé par une section de jeunes pompiers luxembourgeoise à l'étranger.
2. Ne seront soutenu que des participants, membres des sections de jeunes pompiers luxembourgeoises ou des groupes luxembourgeois.
3. Le camp ou l'activité doit être annoncé au JFA au plus tard pour le **31 mars** de la même année.
4. L'annonce préalable doit être signé par le moniteur regional de jeunes et le président regional.
5. **L'annonce préalable** doit contenir:
  - **Nom de l'organisateur (region ou corps)**
  - **Lieu et date du camp ou de l'activité**
  - **Nombre de participants**
  - **Si un soutien financier est demandé ou non.**
6. Le soutien financier est de **5 €** par jour par membre d'une section de jeunes sapeurs-pompiers. Elle ne sera payée, qu'après le retour complet et correct de l'ensemble du matériel emprunté auprès du JFA.
7. Si dans l'année où le camp ou l'activité aura lieu, il y a déjà un camp national de la JFA, alors aucune demande de soutien ne sera acceptée.
8. La **demande de soutien** (veuillez vous reporter au formulaire en question) doit être présenter après la manifestation et au plus tard pour le **15 novembre** de la même année. Elle doit contenir:
  - **Nom de l'organisateur (region ou corps)**
  - **Lieu et date du camp ou de l'activité**
  - **Nombre exacte de jeunes participants**
  - **Liste des jeunes participants avec leur numéro de membre, leur corps d'appartenance et leur date de naissance**
  - **Programme du camp ou de l'activité.**
9. Le formulaire pour la demande se trouve sur notre site internet. Seul ce formulaire sera accepté et doit être rempli avec conscience. Le JFA se garde le droit de procéder à des contrôles.

La commission des jeunes sapeurs-pompiers